

L'EFFET MATHIEU: DE LA RÉPARTITION INÉGALE DES BIENS ET SERVICES COLLECTIFS

par

H. DELEECK

Dans cet article, l'auteur désigne par «effet Mathieu» le jeu d'une série de mécanismes qui agissent de manière telle que les classes sociales supérieures ont tendance à bénéficier proportionnellement plus des avantages de la politique sociale que les classes défavorisées. On peut ainsi observer dans toute une série de domaines (sécurité sociale, soins de santé, enseignement, logement social, environnement, impôts) que, malgré l'ampleur prise par les mesures sociales, un certain nombre d'inégalités subsistent.

Pour l'auteur, le fait que les mesures de distribution et de redistribution des biens sociaux aboutissent à des résultats contraires à ceux recherchés et officiellement proclamés s'explique pour plusieurs raisons: la politique sociale est l'expression d'une culture dominante; elle fait l'objet d'une concurrence entre groupes sociaux et ce sont ceux qui sont les mieux organisés qui obtiennent par priorité la satisfaction de leurs besoins; elle ne se dégage que difficilement des mécanismes de l'économie de marché.

Ces considérations amènent l'auteur à faire quelques propositions concernant une orientation nouvelle des politiques sociales.

«Car à celui qui a, l'on donnera, et il aura du surplus; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a».

I. Le nouveau concept de «revenus»

Le rôle de plus en plus grand que jouent les avantages sociaux dans le budget des ménages a eu comme conséquence un intérêt accru pour le phénomène de leur répartition inégale. En effet le revenu d'un ménage n'est plus, dans la société moderne, exclusivement nourri par le salaire mais est désormais le résultat d'un ensemble d'éléments qui lui proviennent à travers des circuits divers.

- On peut schématiquement présenter le revenu moderne comme suit:
- 1) Le revenu direct, fruit du travail, de la fortune éventuellement (ici il faut ajouter le revenu en nature et l'emploi des propres biens)
 - 2) dont il faut déduire: les transferts à l'Etat:
 - les contributions (impôts directs et indirects), compte tenu d'éventuels dégrèvements fiscaux (tax expenditure);
 - les cotisations pour la sécurité sociale;
 - 3) Les allocations sociales (transferts en argent)
 - la sécurité sociale et autres allocations d'assistance sociale provenant de l'Etat ou des entreprises;
 - autres allocations sociales (surtout bourses d'études et primes de logements)
 - 4) Les biens et services collectifs dont l'enseignement, la santé, le logement, la sécurité routière et l'environnement; ainsi que les subsides sous forme de réduction des prix:
 - imputables individuellement (p.e. enseignement)
 - non (ou difficilement) imputables individuellement (p.e. la défense nationale, la justice, la sécurité routière, les musées).

Le poste 2 représente la socialisation ou l'épargne collective d'une partie du rendement de l'effort productif du pays; les postes 3 et 4 en constituent le revenu socialisé; celui-ci est soit librement disponible (poste 3), soit lié à une certaine consommation ou utilisation (poste 4).

La partie socialisée du bien-être représente désormais dans la plupart des pays occidentaux un tiers, voir la moitié du P.N.B. Le problème essentiel se définit comme suit: pourquoi la répartition des coûts et des avantages se fait-elle régulièrement au détriment de certains individus, de certaines catégories, groupes ou couches de population? Sous l'effet de quelles forces sociales certains paient plus ou reçoivent moins (ou les deux ensemble)? Il est évident que le processus de répartition n'est plus unilinéaire, mais qu'il est plutôt le résultat de circuits de répartition distincts bien qu'imbriqués les uns dans les autres.

En effet, à côté du secteur de l'économie de marché, il existe un autre secteur où les groupes sociaux organisés s'affrontent par le biais de leurs organisations pour s'attribuer le plus de biens collectifs possible, tout en évitant d'en supporter les charges.

En conséquence, il faut désormais autant valoriser l'étude de l'inégalité des avantages que celle, traditionnelle, des charges.

Les théories néo-classiques de la répartition des revenus se préoccupaient surtout de ce qu'on appelle «la répartition primaire» (le revenu direct); cette notion a été complétée par l'examen de la question de la

«répartition secondaire» (impôts, cotisations et allocations) et de ce qu'on peut appeler la «répartition tertiaire» qui serait le résultat final du processus de répartition, y ayant inclu l'apport des biens et services collectifs.

Nous avons baptisé «effet Mathieu» le phénomène, l'ensemble des mécanismes spécifiques qui agissent dans la société de telle façon que les classes sociales supérieures ont tendance à bénéficier relativement plus des avantages de la politique sociale que les classes plus défavorisées (1).

Il s'agit ici, il faut bien le spécifier, non du volume absolu des avantages attribués mais bien des positions relatives, de sorte qu'on peut soutenir que:

- le mouvement de redistribution devient incertain;
- le solde des avantages attribués aux groupes plus défavorisés est moins élevé;
- l'influence sociale globale de l'intervention de l'Etat (impôts, allocations sociales, bien et services collectifs) sur les positions respectives des groupes sociaux par rapport à la prospérité et au bien-être est moins importante ou en tout cas autre que ce que l'on aurait pu supposer au départ.

Dans cette étude, on essaiera essentiellement de cerner le phénomène ou du moins cette tendance qui se manifeste empiriquement: que malgré l'ampleur du secteur social, un certain nombre d'inégalités subsistent.

Ce phénomène a des conséquences importantes:

- il s'avère très difficile de prendre des mesures qui modifient efficacement la structure des revenus et du bien-être. En effet, les mesures de redistribution sont souvent freinées ou détournées de telle sorte que l'argent s'en retourne là où il avait été primairement soutiré.
- l'existence d'un secteur collectif important et la croissance des dépenses publiques ne constituent pas en elles-mêmes une garantie suffisante d'une distribution équitable de la prospérité, constatation qui va à l'encontre de ce qu'on a cru longtemps.

(1) Le terme «effet Mathieu» renvoie au passage souvent cité de l'Evangile selon St. Mathieu, ch. 13, vs. 12». «Car à celui qui a, l'on donnera, et il aura du surplus; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a.» Ici, nous ne le considérons pas dans son sens religieux. L'emploi de cette citation par R.K. Merton est bien connu. Dans son article, «The Mathew Effect in Science», *Science*, vol. 159, 1968, p. 56-63, il décrit comment les savants célèbres peuvent obtenir des crédits plus facilement et par conséquent collaborer davantage et de manière plus évidente à la recherche scientifique, ce qui n'est pas le cas pour les auteurs moins connus. Il situe ce phénomène dans un processus de sélection sociale qui conduit à une concentration des moyens scientifiques et des talents.

- Si l'on veut atteindre un certain effet de redistribution, on devra consciemment ajouter des modalités de redistribution à chaque mesure sociale, ne serait-ce que pour prévenir l'action de forces opposées. Aucune mesure n'est neutre quant à la redistribution. Dans une certaine mesure, on favorise toujours ou bien les pauvres ou bien les riches. La distribution des charges et des avantages est à considérer comme un ensemble; les gouvernements et la recherche scientifique ont pendant longtemps accordé trop peu d'attention à la distribution des avantages.
- Le problème de la distribution des biens et des services collectifs n'est qu'un aspect de la stratification et des disparités sociales. Il existe un lien entre revenus en espèces, participation aux biens collectifs, nature de l'emploi, habitat, sécurité d'existence, influence politique, etc. ... Outre la distribution des biens collectifs, la distribution des revenus reste naturellement très importante, non seulement du point de vue quantitatif mais aussi parce que ces revenus constituent un bon indicateur de puissance sociale, et aussi parce que beaucoup de biens et de services collectifs ne sont effectivement accessibles qu'à partir d'un certain niveau de revenu (par ex. l'enseignement supérieur, les centres créatifs) ou ne sont offerts qu'en liaison avec le secteur de l'économie de marché (par ex. les primes de logement).

Ceci repose sur une analyse globale de la politique sociale et de ses déviations dont on se rend trop peu compte. Ceci ne signifie aucunement que les réalisations de la politique sociale doivent être sous-estimées ou rejetées; dans ce domaine, nos pays ont atteint un niveau de développement remarquablement élevé. A posteriori on constate cependant certaines déviations. Cette constatation conduirait, du moins si on accepte les conséquences, à des changements d'orientation et à un renouvellement de la vision des problèmes plutôt qu'à des réformes ou à des adaptations de détails. En d'autres termes, les progrès dans la prospérité et le bien-être sont indéniablement très grands et valent pour toutes les catégories de la population. Il reste à savoir si l'extension de ces progrès s'est équitablement étalée sur toutes les couches de la population.

II. Résultats des enquêtes

Qu'est-ce que les faits nous apprennent sur la répartition de certains biens collectifs entre les différentes couches sociales?

A. Sécurité sociale (2)

La répartition verticale des revenus, c'est-à-dire les déplacements des revenus des catégories supérieures vers les inférieures ou vice-versa, est plutôt limitée et son sens est très incertain à cause de deux facteurs. Du point de vue des contributions, l'existence et le niveau du plafond salarial font que les catégories jouissant de revenus élevés ne contribuent pas proportionnellement plus que celles dont les revenus sont bas. Du point de vue des allocations, il y a l'existence du facteur sociologique suivant: les catégories de personnes jouissant de revenus élevés reçoivent ou utilisent plus d'allocations que les autres (Deleeck, 1966, 1977).

Ce dernier phénomène est illustré par les deux exemples suivants. D'une part, les groupes à revenus élevés jouissent d'une plus haute qualité de soins médicaux. Comme l'ont montré diverses enquêtes sur les budgets familiaux, les dépenses pour les soins de santé et les produits pharmaceutiques dans le budget familial, sont relativement plus importantes pour les revenus élevés: par conséquent, on peut s'attendre à ce que les catégories à revenus élevés se voient rembourser davantage par l'assurance maladie (I. Leus, 1976). D'autre part, on constate un lien entre le nombre d'enfants et le niveau des revenus, ce qui implique à nouveau une utilisation relativement plus grande des biens collectifs, surtout des allocations familiales et des remboursements de l'assurance-maladie. Le nombre de personnes à charge est lié au niveau des revenus parce que, dans les familles bien nanties, les enfants demeurent plus longtemps à charge notamment à cause de leur scolarité prolongée. Les carrières plus régulières des revenus supérieurs donnent lieu également à des pensions plus élevées. De plus, cette tendance a un effet cumulatif dans tous les secteurs de la sécurité sociale.

(2) En vue d'une étude plus fouillée de la littérature, je me permets de faire référence au chapitre «Sécurité sociale et répartition des revenus» de mon livre, H. Deleeck, *Ongelijkheid in de Welvaartsstaat*, 1977, p. 143-184.

La combinaison de ces deux facteurs, c'est-à-dire l'action du plafond salarial et l'utilisation différenciée des allocations familiales rendent la redistribution verticale très incertaine.

De toute façon, cette redistribution est limitée et ne profite pas de manière spécifique à certaines catégories de revenus.

Les allocations d'aide sociale constituent une exception et forment d'une certaine manière, un contre-poids; ces allocations comprennent celles des «Centres Publics d'Aide Sociale» (CPAS) et les minima garantis dans certains secteurs du système de Sécurité Sociale; celles-ci reviennent par définition aux catégories de revenus les plus bas.

Il est néanmoins frappant de constater que, dans la période d'après-guerre, l'attention portée à ces réglementations d'aide a été beaucoup moins grande que celle portée à la sécurité sociale proprement dite. Ce n'est que tardivement qu'a eu lieu l'élargissement des systèmes d'allocations à minimum garanti (1969 et 1974) et qu'a été réalisée la réforme des Commissions d'Assistance Publique (1976).

L'inefficacité des programmes de lutte contre la pauvreté a été démontrée par un grand nombre d'auteurs, surtout américains. L'étude réputée de l'O.C.D.E., *Public Expenditure on Income Maintenance Programmes* (1976), en comparant les indices de pauvreté avec les dépenses destinées à garantir les revenus, montre que l'ampleur de ces dépenses n'a aucun rapport avec le niveau de pauvreté. Au Canada et aux U.S.A., où les dépenses sont relativement faibles, on remarque que le niveau de pauvreté se situe légèrement plus haut que la moyenne. L'Allemagne de l'Ouest, par contre, consacre une partie très importante du P.N.B. à des programmes de préservation des revenus alors que la proportion des pauvres est relativement faible. Le Royaume Uni présente l'image inverse - dépenses faibles et niveau moyen de pauvreté. La France consacre beaucoup d'argent à des programmes de préservation des revenus et connaît un haut niveau de pauvreté:

Tout ceci montre qu'une grande partie des dépenses consacrées à la garantie des revenus - à l'exception de l'aide sociale - ne revient pas aux groupes sociaux les plus défavorisés. Le volume des dépenses sociales actuelles serait beaucoup moins élevé si les dépenses relatives à la garantie des revenus n'étaient consacrées qu'à garantir un revenu raisonnable à ceux qui en ont besoin.

B. Soins de santé

Au cours des dernières années, on s'est tout spécialement attaché à l'étude des facteurs sociaux qui font que les effets de la politique de santé et les dépenses y afférant sont distribués de manière inégale parmi la population.

On se heurte constamment à deux phénomènes: l'existence de modèles différentiels de morbidité et de mortalité (tous n'ont pas les mêmes «chances» de tomber malade et de rester bien portant, ni d'atteindre le même âge), et l'existence d'un modèle différencié de consommation médicale (le recours aux soins médicaux n'est pas le même pour tous). L'inégalité sociale, face à la maladie, la santé et les soins de santé, se situe donc sur un double plan: d'une part le risque de devenir malade ou la possibilité de rester en bonne santé est réparti de manière différente selon les individus, groupes et sociétés, ce qui permet de dessiner un profil social de morbidité; d'autre part, on observe que l'offre de soins de santé atteint de manière différente les individus et groupes sociaux, ce qui prouve l'existence d'un certain modèle social de consommation médicale. Différentes études (C. Michel, 1969; R. Beck, 1973; D. Salkever, 1975 et A. Mizrahi, 1976) constatent que la consommation médicale augmente avec la place occupée sur l'échelle socio-professionnelle. En ce qui concerne la Belgique, les enquêtes sur les budgets familiaux de 1961 et 1973 montrent clairement que les dépenses pour les soins de santé (et par là même, la part de remboursement par la sécurité sociale et de dépenses publiques allouées aux institutions de santé) augmentent considérablement avec les revenus mais surtout avec le statut socio-professionnel (I. Leus); ceci est confirmé par l'étude de J.P. Closon portant sur la consommation médicale différentielle dans la région de La Louvière (1975). A son époque R.M. Titmuss concluait déjà: «We have learnt from fifteen years' experience of the Health Service that the higher income group know to make better use of the Service; they tend to receive more specialist attention; occupy more of the beds in better equipped and staffed hospitals; receive more elective surgery; have better maternity care, and are more likely to get psychiatric help and psychotherapy than low income groups, particularly the unskilled» (1963: 196).

C. Enseignement

L'inégalité de la participation à l'enseignement se présente sous deux aspects: d'une part, une distribution inégale des coûts de l'enseignement, c'est-à-dire quels enfants participent à quels types d'enseignement et à qui ces dépenses doivent-elle être imputées; d'autre part il y a une distribution inégale des bénéfices de l'enseignement suivi; c'est-à-dire dans quelle mesure l'enseignement contribue-t-il au renforcement des chances de chacun dans la vie, et finalement donc à plus de justice sociale? On ne traitera ici que du premier aspect en renvoyant à une série de recherches étrangères.

Une étude bien connue de L. Hansen et de B. Weisbrod (1969) conclut que les subsides (dépenses moins les frais d'inscription) alloués à l'enseignement supérieur de l'état de Californie se répartissent de manière très inégale parmi la population: une infime partie des jeunes en reçoit une très grande part (5.000 dollars), la moitié 750 dollars et 41% n'ont rien reçu (principalement parce qu'ils ne poursuivent pas d'études). Lorsque l'on compare la répartition des avantages à la répartition des impôts payés, on constate clairement une redistribution inversée: les familles sans enfant dans l'enseignement supérieur versent 8% net de leurs revenus et ce sont, comme on l'a déjà vu, surtout les familles appartenant aux catégories à bas revenus; toutes les familles ayant des enfants dans une institution d'enseignement supérieur touchent plus qu'elles ne versent et ce mouvement s'accroît fortement pour les familles à hauts revenus (ce fait est aussi confirmé par D.M. Windham, 1970 et par J.D. Owen, 1974; critiqué par J. Pechman, 1970, et aussi R.W. Hartmann, 1972). J. Bernard, 1972, a effectué la même enquête en France.

Les résultats illustrent de manière presque outrageante, à la fois le problème structurel de la participation inégale à l'enseignement supérieur et notre thèse en ce qui concerne la distribution structurellement inégale des charges et des profits et leur redistribution inversée (même pour l'Allemagne de l'Ouest, M. Pfaff et F. Fuchs, 1975). J. Eicher et A. Mingat (1975) ainsi que Levi-Garboua (1975) ont montré, pour la France également, que les avantages tirés du système des bourses d'études par catégories socio-professionnelles augmentent dans l'ordre suivant: les ouvriers, les agriculteurs, les employés, les artisans et commerçants, les classes moyennes, les patrons et cadres supérieurs, les professions libérales.

La simple accumulation de facteurs interdépendants, et notamment la relation entre rétribution et contribution (parmi les couches défavorisées de petits mais nombreux contribuables avec un nombre relativement faible d'étudiants et vice-versa) a pour résultat que les catégories modestes paient finalement plus qu'elles ne reçoivent et participent peu à l'enseignement, et ceci au profit des catégories supérieures qui reçoivent plus qu'elles ne paient en profitant davantage du système d'enseignement; on ajoutera, pour autant que cela soit nécessaire, que ces différenciations de participation et, dès lors, de redistribution sont également déterminées culturellement. La répartition inégale des dépenses en matière d'enseignement, celle des bourses d'étude, ajoutée à celle qui existe en matière d'allocations familiales et aux réductions d'impôts pour charge familiale a été illustrée de manière éclatante par le Bureau de planification sociale et culturelle néerlandaise (1977) (voir graphique 1).

D. Logement social

La politique de logement social poursuit deux objectifs: encourager ou même intervenir directement dans la production de logements simples mais qualitativement décents, en veillant éventuellement à une meilleure distribution spatiale de l'ensemble des logements (souvent avec des arrière-pensées de politique conjoncturelle); ensuite améliorer le logement de personnes à faibles revenus. En réalité, ces deux objectifs sont difficilement conciliables: le premier l'emporte facilement sur le second et pour atteindre le second, il faut prévoir des règles sélectives. En effet, les normes d'équipement et de dimension que l'on utilise à juste titre pour le premier des objectifs ne sont pas toujours appropriées (et sont même souvent opposées) pour atteindre le second objectif. On ne traitera ici que d'un seul aspect de cette politique. De manière générale, on a l'impression que dans tous les pays de l'Europe de l'Ouest cette politique atteint relativement peu les couches les plus défavorisées de la population et que les catégories de revenus moyens ou, dans le meilleur des cas, la moitié inférieure de celles-ci, en sont les principaux bénéficiaires. On invoque pour expliquer ce phénomène les raisons suivantes: l'interaction entre l'offre et la demande de logements sociaux et le secteur du marché privé (lorsque la conjoncture se détériore, les pouvoirs publics privilégient les priorités économiques plutôt que les priorités sociales; en plus l'élévation constante des prix complique les conditions réelles d'accessibilité à la construction et à la location); la demande de logement est fortement déterminée par le modèle culturel de l'habitat et le style de vie, et l'offre

en matière de logement social (dimensions, équipement et aussi localisation) est souvent l'expression des normes des classes sociales supérieures; en fin de compte il y a la faible sélectivité des conditions réglementaires d'accès.

On ne possède pas en Belgique de données exactes concernant la répartition des primes publiques pour la construction ou l'achat de logements sociaux selon les différentes catégories de revenus. Mais les nombreuses sources documentaires et les quelques études partielles qui traitent de ce sujet indiquent que ce sont surtout les catégories favorisées qui bénéficient de ces primes, même si c'est dans les limites de revenus légalement établies. Une indication importante en ce qui concerne l'inefficacité de cette politique par rapport aux catégories de revenus les plus bas est que la prime d'Etat en 1968-69 constituait seulement en moyenne 4,78% du coût moyen des logements pour 7 à 8% en 1938, ce qui était déjà à ce moment considéré comme insuffisant. Les primes sont donc attribuées à des personnes qui disposent déjà d'autres moyens de financement et elles sont insuffisantes pour permettre à des personnes n'ayant que des moyens modestes d'en faire usage. Par ailleurs on admet généralement que cette prime revient pour une grande part aux jeunes ménages qui sont encore au début de leur carrière professionnelle (et donc de leur échelle de revenus).

En ce qui concerne les primes à la location en Belgique, H. D'Hollander (1975) constate, dans un essai d'approche quantitative et basé sur une comparaison entre la structure des revenus des bénéficiaires de ces primes et de la totalité de la population fiscale, que les catégories défavorisées sont nettement plus représentées, mais que les catégories suivantes ne sont pas systématiquement moins représentées et que les couches de revenus plus élevées y sont encore fortement représentées. Plusieurs chercheurs au Royaume-Uni et aux Etats-Unis (R. Lawson, C. Stevens (1974), T. Muller (1972), A. Vevitt (1966), A. Schorr (1970), H. Wolman (1975)) ont constaté que les différentes techniques de subvention pour le logement social favorisent surtout les revenus supérieurs à la moyenne. L'étude néerlandaise déjà citée (1977) témoigne aussi de l'inadéquation avec laquelle les profits de la politique sociale sont répartis (voir graphique 2).

E. Environnement

La politique de l'environnement, la dernière-née de la politique sociale mais à l'avenir prometteur, présente aussi certains aspects de

distribution inégale (C.S. Bell, 1976). Certaines distorsions en faveur des couches supérieures de la société se présentent de deux manières: les dépenses relatives à l'environnement peuvent prendre la priorité sur d'autres objectifs tels que par exemple la lutte contre la pauvreté (P.H. Gore et M.B. Lapping 1976); ces dépenses (souvent de grande envergure et consacrées à des biens collectifs indivisibles, comme les zones vertes et les terrains récréatifs) peuvent en fait contribuer surtout à l'amélioration de la qualité de la vie des couches sociales supérieures. Ces deux possibilités reposent sur le fait que les plus favorisés sont plus sensibles à la problématique de l'environnement et sont capables de faire accepter leur hiérarchie de valeurs. (E. Constantini et K. Hanf, 1972). Diverses études américaines (W.R. Burch, 1976) montrent qu'au point de départ, la qualité du milieu de vie est inégalement répartie et ceci de nouveau en fonction du statut socio-économique; lors d'une détérioration de l'environnement, l'intervention des pouvoirs publics risque de renforcer l'inégalité de la répartition. Les pauvres jouissent donc proportionnellement moins de ces dépenses mais ils contribuent à en payer le coût (M.H. Krieger, 1970; N.S. Dorfman et A. Snow, 1975).

Ce qui était valable pour le logement, la santé, l'enseignement et la sécurité sociale reste vrai pour l'environnement et d'autres domaines comme le tourisme social, l'usage touristique des routes, les centres récréatifs (M. Clawson et J. Knetsh, 1966), les aires de stationnement dans les villes, la diffusion de la culture et même certains soins (par ex. aide aux jeunes ménages et aux personnes âgées). Dans tous ces domaines, notre manière de vivre implique de grosses dépenses en vue d'une infrastructure qui est, de façon non voulue, utilisée relativement plus par les riches que par les pauvres: c'est ce que nous appelons l'effet Mathieu.

D'autres ont dit que Saint Nicolas apporte davantage aux enfants riches qu'aux pauvres. «Public expenditures are made for the primary benefit of the middle classes and financed with taxes which are born in considerable part by the poor and the rich... Government has coercive power which allows it to engage in acts (above all, the taking of resources)... Any portion of the society which can secure control of the state's machinery will employ the machinery to improve its own position. Under a set of conditions..., this dominant group will be the middle income classes (G.J. Stigler, 1970).

R.M. Titmuss (1968: 197) attire l'attention sur le fait que c'est à tort que nous étudions la position retardataire des couches défavorisées vis-à-vis des biens collectifs dans les différents secteurs séparément, en fragmentant ainsi la problématique. Le retard est global et à mettre en

relation avec ce cumul d'une éducation réduite, d'un emploi dévalorisé et de faibles revenus. D'un point de vue négatif, on constate la difficulté avec laquelle des mesures spécifiques voient le jour en faveur des handicapés, de retardés dans l'enseignement primaire et secondaire, des allocations sociales minimales pour chacun ('minimex') etc.

Wilensky conclut son étude sur l'Etat-providence dans le même sens: «In sum, if we take account of the increasing dominance of public welfare programs that are regressive or neutral in their effects on income distribution, and the growth of private welfare programs, the advantaged appear to gain as much if not than the needy» (1965: 16).

F. Les impôts

On fait remarquer que les couches sociales supérieures reçoivent plus mais qu'elles paient également davantage. Ceci n'est que partiellement vrai. Il y a, du côté des contributions, un certain nombre de facteurs qui font que les catégories à revenus supérieurs ne contribuent pas plus proportionnellement que celles à bas revenus. La puissance de l'effet Mathieu réside précisément dans la combinaison des deux: recevoir relativement plus et ne pas payer relativement plus.

L'effet de la taxation progressive sur la redistribution des revenus est, d'un point de vue global, relativement faible (P. Duvivier, 1976); des modifications importantes ne se font sentir que pour les 5% les plus élevés et surtout pour le dernier pourcentage de cette même classe; par contre, la participation des 10% les plus bas, s'accroît à peine. (R. Boelaert, 1973; H. Larmuseau et J. Lauwaert, 1977; voir aussi M. Frank et D. Dekeyser-Meulders, 1976; L. Morissens, 1975) (3).

Le faible effet redistributif de l'impôt sur les revenus est en outre contrecarré, et pour une grande part annihilé, par les impôts indirects qui semblent avoir un effet plutôt proportionnel, par les allocations de sécurité sociale qui sont proportionnelles et par l'existence d'un plafond salarial qui, à partir d'un certain niveau de revenu, donne lieu à un impôt dégressif.

L'influence globale des différentes formes d'imposition n'a donc en définitive qu'un faible effet sur la redistribution des revenus. A l'exception des plus pauvres et des plus riches, la répartition des charges n'est pas

(3) J'ai donné un aperçu des études concernant la répartition des revenus en Belgique et l'impact des impôts dans H. Deleeck, *Ongelijkheden in de Welvaartsstaat*, 1977, pp. 59-118.

progressive mais proportionnelle (pour la Belgique voir les calculs de J. et P. Pestiau, 1974; pour les Pays-Bas, A. Bakhoven et Y. Ypma, 1974 et J. Halberstadt et F. De Kam, 1976; pour la France A. Foulon e.a., 1973; pour la Grande Bretagne, Royal Commission, 1975; pour les Etats-Unis J. Pechman et B. Okner, 1972); et ceci d'autant plus dans la mesure que les impôts indirects constitueront une part plus importante dans l'ensemble de l'imposition. «En dépit de l'impossibilité de rapporter de façon significative le total des prélèvements collectifs à un revenu primaire commun à tous les impôts et cotisations sociales, quel que soit le dénominateur utilisé (revenu primaire ou ressources totales), un résultat se dégage avec certitude: aucun taux global de prélèvement n'est progressif par rapport au niveau des revenus. De façon générale, on constate qu'en 1965, dans son ensemble, le jeu des prélèvements collectifs était tel qu'au lieu de réduire les inégalités constatées au niveau des revenus primaires moyens par catégorie socio-professionnelle de ménages, il les accentuait dans beaucoup de cas». (A. Foulon, G. Hatchuel, P. Kende, 1973).

Le frein à la progressivité des impôts sur le revenu peut s'expliquer par un grand nombre de facteurs déformants comme la fraude, la structure du barème d'impôt, les exemptions ou la non-imposition de certaines parties de revenus, la taxation forfaitaire (par ex. en ce qui concerne les biens immobiliers ou certains revenus professionnels), la sous-estimation fiscale, la taxation des revenus mobiliers, la réduction pour certaines charges d'entreprise, pour certaines autres dépenses et pour les personnes à charge, la somme imposable avec ou sans cumul des revenus, la non-imposition de l'accroissement de fortune. Ces distorsions sont quantitativement très importantes, socialement différenciées et liées à la structure du système d'imposition. Nous renvoyons à M. Frank en ce qui concerne le problème de la fraude fiscale en Belgique, L'existence d'un ensemble d'exemptions, de dégrèvements et de possibilités de déductions dans la législation fiscale est moins connue mais très importante en ampleur et en effets. Cet ensemble de dépenses est appelé dans littérature anglo-saxonne «tax-expenditures» par analogie aux dépenses publiques directes appelées «direct expenditures». Selon les estimations de J. Halberstadt (1976), ces dégrèvements portaient aux Pays-Bas sur un montant presque aussi important que celui des impôts sur les revenus et les sociétés; ils constituaient presque la moitié des dépenses publiques directes, et leur efficacité et effets, probablement contraires à la redistribution des revenus, sont moins visibles et par ce fait même moins présents dans la réflexion politique. Ceci conduit à la détérioration de la progressi-

tivité. En outre, on prendra en compte les «fringe benefits» ou avantages complémentaires qui semblent aussi s'accroître avec le niveau des revenus (H. Lydall, 1968; J. Barraux, 1976).

Pour terminer, la structure même du barème progressif constitue une cause de limitation de la progressivité; l'élévation du taux d'imposition marginal se situe surtout au niveau des revenus relativement bas et moyens. Un abaissement des taux d'imposition les plus bas et par conséquent une augmentation correspondante des taux les plus hauts pourraient effectuer une progressivité et donc un effet redistributif plus marqués. Mais compte tenu des taux d'impositions déjà très élevés frappant les revenus les plus élevés, une correction dans ce sens semble matériellement et psychologiquement difficilement réalisable.

Une étude française de Mourre (1972) offre une image du résultat de la combinaison de deux mécanismes qui produisent l'effet Mathieu. Toutes les familles de la même dimension bénéficient de la même manière des allocations et ceci indépendamment du niveau de leurs revenus; il s'agit là de la conséquence d'une politique qui veut que ces allocations (allocations familiales, primes de logement, assurance maladie, aides aux études) ne sont pas accordées de manière sélective: chaque catégorie de revenus reçoit en effet le même montant d'allocations. Les familles nombreuses sont par contre très favorisées; c'est pourquoi, la redistribution horizontale est importante mais la redistribution verticale est très faible. Les contributions (directes et indirectes, et de sécurité sociale) n'augmentent pas de manière proportionnelle aux revenus. Il s'en suit que les familles appartenant aux différentes catégories de revenus occupent une position (exprimée en pourcentage) à peu près comparable à leurs revenus (ceci toujours en ce qui concerne les allocations; les biens et les services n'étant pas considérés) (voir aussi Field, 1977). Le système français n'opère pas tellement une redistribution du pauvre vers le riche, mais surtout du couple non marié vers le couple marié avec plusieurs enfants.

Un tel mécanisme de redistribution (horizontal et non vertical) peut s'avérer très raisonnable en fonction de certains critères, mais il n'est pas de nature à entraîner une redistribution en faveur des classes défavorisées, c'est-à-dire en faveur des pauvres. L'effet ultime de redistribution visé par les impôts est donc bien plus réduit qu'on ne le présente (J. Colli, 1975; L. Fabious, 1975; J.A. Pechman, 1969; R. Corwin G. Miller, 1973).

Une série d'études portant sur la répartition tertiaire (W. Hake; Centraal Planbureau; A. Butter; J. Hicholson; Royal Commission on the

Distribution of Income and Wealth; J. Nicholson et A. Britton; H. Aaron et M. McGuire; W. Gillespie; R. Musgrave; T. Franzen; K. Lovgren et I. Rosenberg) montre que, tout en tenant compte d'hypothèses allocatives divergentes tant pour les impôts que pour les avantages tirés des biens collectifs, la position avantageuse de la classe de revenus la plus élevée s'effrite au profit de la classe la plus modeste et, en même temps mais dans une moindre mesure, au profit des classes supérieures.

Tout en reconnaissant le caractère défectueux de l'appareil statistique, il faut cependant relativiser l'importance réelle de l'action de redistribution égalisatrice des pouvoirs publics. En effet, si cette intervention ne provoque que des modifications marginales dans les classes situées aux extrémités et si, entre ces extrêmes, elle tend à privilégier les catégories mieux situées, il est difficile de parler de modification sensible dans le processus de répartition (M. Dethée et M. Sebrechts, 1977).

III. Les déterminants sociaux et politiques de cette distribution faussée

A. La politique sociale en tant qu'expression d'une culture dominante

On peut s'étonner de ce que la distribution des biens sociaux soit faussée, ou pour mieux s'exprimer, que la distribution opérée entraîne des résultats qui ne correspondent pas aux objectifs manifestes de la politique sociale et aux aspirations de l'opinion publique.

Pourtant, ces inadéquations sont explicables quand on observe comment sont conçues et appliquées les mesures de politique sociale dans la réalité. Nous pouvons en analyser ici les composantes sociales, économiques et organisationnelles.

En résumé, ceci revient à dire que notre politique sociale est le plus souvent inconsciemment l'expression de la manière dont les groupes sociaux dominants considèrent l'évolution sociale. On en conclura aussi que l'organisation de la politique sociale s'inscrit dans notre système d'économie de marché et qu'il faut tenir compte des injustices qui s'y produisent, et savoir qu'il existe des structures organisationnelles dans lesquelles les conceptions et les inégalités existantes sont profondément consacrées. Les systèmes occidentaux de prévoyance sociale sont, par exemple, principalement conçus en fonction du mode de vie, du schéma culturel et du système de valeurs des classes moyennes, de sorte que celles-ci sont davantage portées à avoir recours à ces biens, ce qui provoque des discriminations silencieuses.

Deuxièmement, le cadre de référence de notre politique sociale est lié au mode et au niveau de vie des couches moyennes de la population.

Beaucoup de biens collectifs (notamment l'université, les bourses d'études, le logement social, les vacances sociales, les centres récréatifs qui ne se trouvent ni dans les vieilles villes, ni dans les zones industrielles mais bien à quelque distance de celles-ci) ne sont en fait accessibles qu'aux catégories de la population qui jouissent d'un niveau de vie assez élevé. Inversément, certaines dépenses industrielles suscitent l'extension de certains biens collectifs; le niveau plus haut de consommation des soins médicaux des catégories à hauts revenus entraîne une participation relativement plus grande aux prestations de l'assurance maladie. De façon plus générale, les investissements énormes en faveur du trafic automobile individuel et le retard relatif pris par les transports collectifs, illustrent la façon dont les priorités adoptées par les pouvoirs publics peuvent en fin de compte favoriser l'une ou l'autre catégorie sociale.

Troisièmement, la politique sociale se sert du langage et des formes propres à la culture des couches moyennes. La forme juridique, la manière dont l'administration (souvent une bureaucratie dans le sens sociologique du terme) accomplit sa tâche, l'ignorance et la réserve (la crainte d'entreprendre une démarche n'en est qu'un aspect) des couches défavorisées de la population, font que les biens collectifs profitent moins souvent à ces couches sociales que ce qu'on pourrait penser, tenant compte de l'aide sociale.

De même que les actions des organisations sociales tentent essentiellement de réagir contre la bureaucratie ou d'en provoquer la réforme. Mais ces actions courent involontairement le risque d'être menées ou conçues en terme de culture de couches moyennes. Il faudrait, par exemple, étudier le rôle du téléphone, élément de communication par excellence des couches moyennes et supérieures et de nos administrations; l'emploi de certains biens se voit en effet facilité pour les possesseurs du téléphone, et freiné pour ceux qui n'en possèdent pas ou qui ne peuvent ou n'osent pas y recourir.

Enfin, les familles appartenant aux couches sociales à revenus plus élevés ont en moyenne un plus grand nombre d'enfants qui en outre font pendant plus longtemps partie de la famille, principalement à cause d'une plus longue fréquentation scolaire. Elles jouissent donc relativement davantage des allocations familiales (y compris les suppléments d'âge), des soins de santé, des dépenses consacrées à l'enseignement, des aides aux étudiants, etc. ... Ceci ne signifie nullement que ces aides diverses compensent les frais à supporter par les familles mais seulement que, si

l'on se place d'un point de vue macro-social, ce sont ces catégories qui attirent vers elles une part relativement plus grande des biens collectifs. A partir de l'un et l'autre, il est déjà apparu que tous les facteurs cités s'imbriquent et provoquent des distorsions cumulatives dans la répartition des biens collectifs. La consistance de l'effet Mathieu repose sur son caractère cumulatif et socio-systématique.

B. Un modèle explicatif: le marché de concurrence social

Toutes les formes de revenus sociaux ont en commun qu'elles ne font pas partie des revenus de marché, mais sont fixées en fonction des besoins; ceux-ci sont mis en avant et sont reconnus comme tels par le biais de mécanismes sociaux et de canaux politiques. Ce sont les groupes les mieux organisés de la société qui attireront par priorité l'attention sur leurs besoins. Par l'action politique et sociale, les différentes catégories sociales institutionnalisées se combattent pour s'octroyer le plus de biens collectifs possibles. F. Sellier (1970; 245—254) suggère à ce sujet, que la création, le maintien, le démantèlement, en bref l'évolution des biens collectifs pourrait être étudiée à l'aide d'un modèle analogue au modèle économique concurrentiel. Dans ce cas, on pourrait parler d'une concurrence entre groupes sociaux dans le domaine de l'adjudication des biens et services sociaux.

Ceci n'est naturellement pas sans répercussion sur l'effet de redistribution qui découle des biens collectifs, c'est-à-dire sur la distribution finale telle qu'elle résulte de l'existence des biens collectifs. «If we accept the real world situation as being one in which transfers are made to organized groups and these groups receive their transfers largely in terms of their political power (which seems to be a correct statement about the real world), there is no reason why we should anticipate that the poor would do particularly well. For one thing, they are hard to organize.» (Tullock, 1971: 383).

Il ressort de ceci qu'il serait erroné de partir du fait que chaque redistribution s'opère suivant un continuum unidimensionnel entre les diverses catégories de revenus. La plupart des transferts ne répondent pas en premier lieu à des normes égalitaires, mais ils sont principalement destinés à rencontrer un nombre de besoins spécifiques d'une catégorie de personnes par ailleurs très hétérogène. Une redistribution réellement égalisatrice (au sens vertical) ne serait concevable que dans la mesure où il y aurait une corrélation significative entre les effets que subit un besoin couvert par les biens collectifs et un revenu bas ou plus généralement une

situation de pauvreté. A. Webb et J. Sieve (1971: 12) montrent aussi qu'il faudrait faire une différence entre la redistribution des risques et la redistribution des revenus. Par redistribution des risques, ils entendent le transfert des moyens entre des groupes de personnes qui ne se différencient que par le fait qu'ils se trouvent par hasard dans telle situation sociale qui leur donne droit à une allocation sociale. «All social welfare services entail the transfer of ressources and hence contingency redistribution. Redistribution of ressources between income groups is not necessarily an inherent feature of social service (...). The changes in the distribution of ressources may be very complex indeed, We cannot assume that redistribution will necessarily be tot the benefit of the poor and we have even less reason to assume that the resulting redistribution has been planned or consciously desired' (application à l'effet redistributif de la sécurité sociale, Deleeck, 1966 et 1977).

Ceci est d'autant plus valable si on accepte que certains biens collectifs sont orientés vers des besoins ou des événements en fait localisés ou du moins effectivement invoqués par les catégories à hauts revenus. D'un point de vue sociologique, cette redistribution des contingences et la répartition du risque social sur laquelle elle repose, n'est pas aussi aléatoire qu'on pourrait le penser.

La conception suivant laquelle les allocations sociales et les biens collectifs reviennent principalement aux classes moyennes de notre société, c'est-à-dire aux catégories de revenus moyens est de plus en plus répandue. A la fin des années cinquante B. Abel-Smith le suggérait déjà: 'the main effect of the post-war development of the social services, the creation of the 'Welfare State', has been to provide free social services to the middle classes' (B. Abel-Smith, 1959: 57; ainsi que G. Stigler, 1970, et R. Titmuss, 1968: 197).

La recherche d'explications à ces tendances porte sur des facteurs aussi bien politiques, économiques et fiscaux que socio-culturels. D'aucuns attirent l'attention sur le fait que les revenus ont de plus en plus, au cours de ce siècle, servi de base aussi bien pour la levée d'impôts que pour l'attribution de biens collectifs; c'est pourquoi les revenus sont devenus un facteur important dans la formation des groupes d'intérêts politiques. Le fait que, dans notre société occidentale, la plus grande partie du pouvoir politique et des moyens imposables est concentrée dans le groupe à revenus moyens, conduit à une redistribution brute consistant principalement en des transferts vers l'extérieur, puis à nouveau vers l'intérieur du groupe à revenus moyens, entre autres parce que de tels transferts constituent du point de vue économique, un investissement rationnel de

moyen. En ce sens, l'inégalité de la répartition des revenus en argent et celle des biens collectifs sont complémentaires et forment l'expression d'une inégalité sociale plus fondamentale. Le dynamisme de la croissance économique est prioritaire et profite le plus souvent aux agents économiquement les plus forts; l'inégalité n'est pas spontanément résolue par le progrès, mais plutôt accrue.

C. L'imbrication de la politique sociale et de l'économie de marché

En principe, la politique sociale tend, notamment par le biais des biens collectifs, à un accroissement de la prospérité et du bien-être de toute la population, et pas seulement des classes les plus défavorisées; aussi veut-elle (au moins c'est le but déclaré dans les pays occidentaux) offrir à tous une plus grande égalité de chances.

Cette orientation de principe se voit en fait détournée de ses objectifs quand elle est confrontée à la réalité sociale, et cela sous l'effet de deux facteurs fondamentaux: la répartition primaire existante inégale des revenus, et la formulation inexacte ou inadaptée des besoins collectifs.

En d'autres termes, deux conditions essentielles pour une répartition harmonieuse des biens collectifs ne sont pas réalisées. La conséquence n'est pas tellement que la politique sociale n'atteint pas son but, mais bien que ses effets ne se répartissent pas ou du moins se répartissent dans d'autres proportions comme on l'avait pensé a priori. L'acquisition des avantages du secteur socialisé est encore souvent liée à des rapports d'économie de marché; plusieurs de ces avantages ne peuvent être acquis que sur base de conditions financières d'accès relativement élevées (enseignement supérieur, logements sociaux). La politique sociale ne se dégage que difficilement du mécanisme de marché, 'Pour bénéficier de l'allocation de logement, il est nécessaire d'occuper une habitation convenable, et de consacrer une partie minimale de ses ressources au loyer' (X. Greffe, 197: 25).

IV. Quelques considérations finales concernant la politique sociale

1. D'emblée, on posera le problème d'un système fiscal qui répartisse les charges de manière plus adéquate. On a déjà beaucoup écrit à ce propos mais les possibilités pratiques semblent assez limitées. Afin de garantir la situation financière de la couche la plus défavorisée, on propose le système de l'impôt négatif sur les revenus; notre système d'allocations minimales garanties de la sécurité sociale en serait, d'une certaine manière, une modalité.

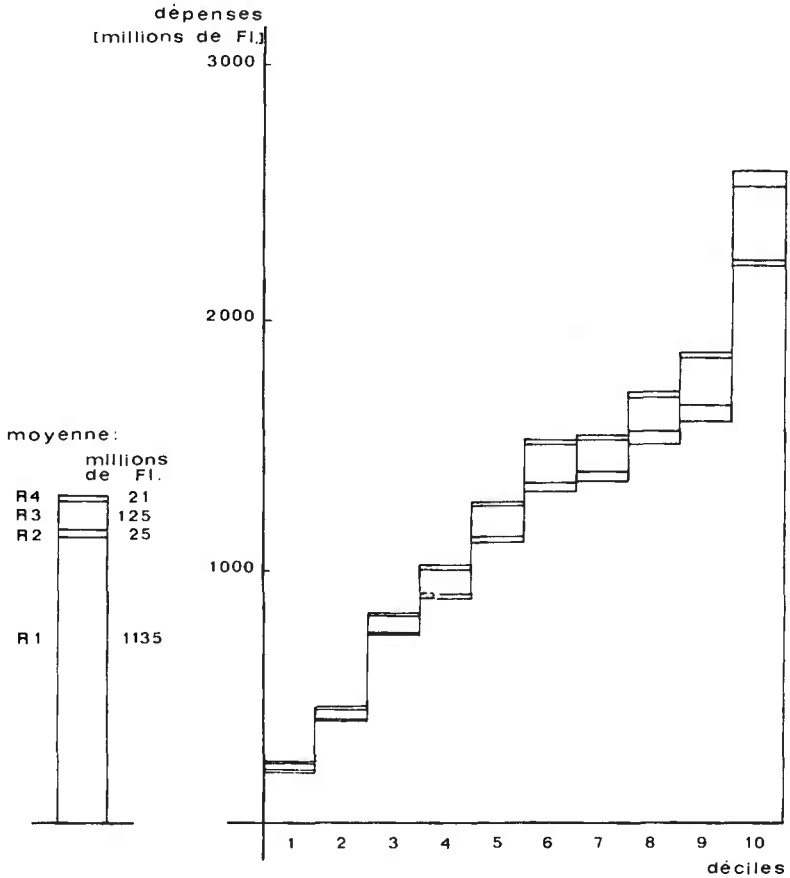
2. Les allocations, biens et services devraient être accordés de manière plus sélective (W. Eimicke, 1973). Les biens collectifs (par ex. le logement pour personnes âgées) doivent être conçus dans leur réalisation de manière très spécifique de telle sorte qu'ils s'adaptent de manière concrète et uniquement à des situations particulières de besoins. Parallèlement, on devra adopter des conditions plus sévères concernant les revenus, c'est-à-dire plus strictement limitées et ceci malgré tous les désavantages administratifs et psychologiques liés à la technique de l'enquête sur les revenus. A l'inverse, on pourrait introduire le principe de profit qui veut que les bénéficiaires de certains services collectifs (p.e. enseignement supérieur, logements sociaux) paient une indemnité croissante avec les revenus.

3. Ici intervient la question de savoir si l'on ne doit pas procéder à une révision ou, plutôt à une ré-actualisation de la gamme complète des biens et services collectifs; ceux qui sont devenus superflus, à cause du changement social intervenu, devraient être éliminés pour que l'on dispose de plus de moyens pour répondre aux situations spécifiques de besoin. L'effet Mathieu est la conséquence inhérente d'une politique sociale incrémentale (c'est-à-dire l'addition successive de petites composantes) dans laquelle le nombre important de mesures générales ou quasi-générales a entraîné la diffusion des avantages à l'ensemble de la population; cette politique a aussi rendu presque impossible de concentrer les moyens sur les groupes à favoriser de manière prioritaire.

4. Dans le cadre d'une planification sociale, on doit déterminer les allocations et les investissements sociaux qui doivent être prioritaires. Ceci présuppose une série d'instruments de connaissance, notamment la répartition des dépenses publiques actuelles selon les catégories et les fonctions sociales (budget social), la mesure des résultats atteints dans leur évolution (indicateurs sociaux) et l'examen des besoins, de préférence en s'appuyant sur les circonscriptions locales et régionales (une tâche qui, dans notre pays, pourrait entre autres être réalisée par l'intermédiaire des Sociétés de Développement Régional).

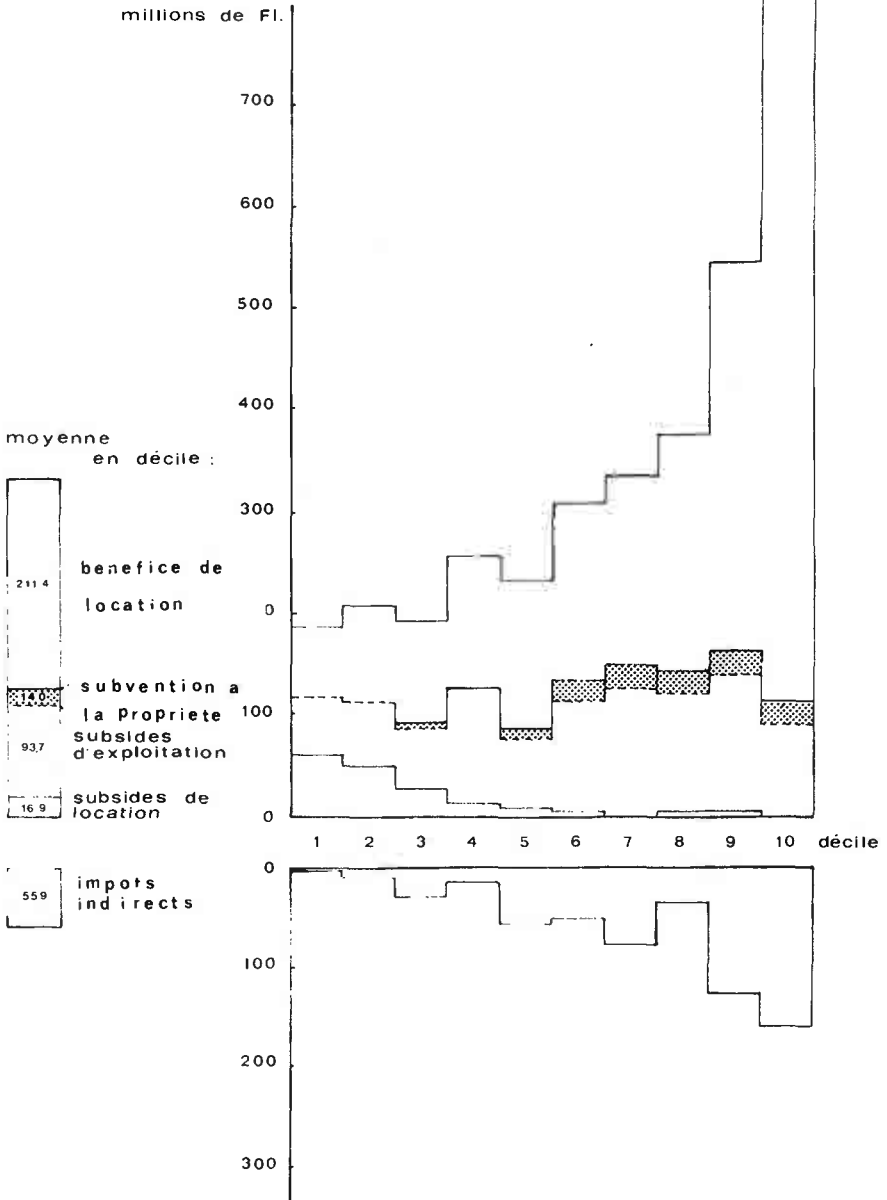
5. Enfin, il faudra développer l'aide sociale et l'action sociale organisée. En effet, celles-ci pourront créer le canal concret par lequel les mesures générales peuvent être portées à la connaissance, et mise en application en faveur des catégories défavorisées, moyennant l'allègement du poids de la bureaucratie. C'est avec raison qu'on dégagera de notre étude la difficulté de s'opposer à une répartition sociologiquement constituée. Mais c'est précisément le propre de l'homme de connaître par sa réflexion le point de gravité de la société d'acquiescer en même temps l'intelligence qui lui permettra de s'en dégager.

Graphique 1 : DISTRIBUTION CUMULEE DE LA REPARTITION DES DEPENSES PUBLIQUES POUR QUATRE FORMES D'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SELON LES REVENUS SECONDAIRES EXPRIMES EN DECILES (OCCUPANTS PRINCIPAUX UNIQUEMENT)



- R 4: déduction d'impôts pour enfants à charge
- R 3: allocations familiales
- R 2: bourses d'études
- R 1: dépenses de fonctionnement relatives à l'enseignement

Graphique 2 : DISTRIBUTION CUMULEE DE LA REPARTITION
DES DEPENSES PUBLIQUES DANS LE
LOGEMENT SOCIAL
[OCCUPANTS PRINCIPAUX UNIQUEMENT]



Références bibliographiques

- ABEL-SMITH B.,
1959 Whose welfare state? in: N. MacKenzie (ed.), *Conviction*, London, MacGibbon et Kee, p. 57.
- AARON H. en MacGUIRE M.,
1969 Public Goods and Income Distribution, *Econometra*, nr. 6, 1970; AARON H. en McGUIRE M., Efficiency and Equity in the Optimal Supply of a Public Good, *Review of Economics and Statistics*, 51, pp. 31-39.
- BECK R.,
1973 Economic Class and Access to Physician Services under Public Medical Care insurance, *International Journal of Health Services*, nr. 3, pp. 341-355.
- BELL C.S.,
1976 Income Distribution and Environmental Policies, in: G. Rohrlach (ed.), *Environmental Management*, Cambridge, pp. 51-68.
- BELORGEY J.M.,
1976 *La politique sociale*, Paris, Seghers.
- BERNARD J.,
1972 *Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur: une première évaluation*. Centre National de la Recherche Scientifique Paris, juin, Rapport n°. 153.
- BOULDING K. en PFAFF M.,
1972 *Redistribution to the Rich and to the Poor*. The Grants Economics of Income Distribution, Wadsworth, Publishing Company, California.
- BURCH W.R.,
1976 The peregrine falcon and the urban poor, Some sociological interrelations, in S.J. Richerson et J. McEvoy (Ed.), *Human Ecology. An environmental approach*, North Seituete, pp. 308-317.
- BUTTER A.,
1976 *De invloed van de overheidsuitgaven op de verdeling*, Amsterdam.
- CAULL Mc J.,
1976 Discriminatory Air Pollution, *Environment*, 2.
- CLAWSON M. and KNETSH J.,
1966 *Economics of Outdoor Recreation*, Baltimore.
- Centraal Planbureau,
1975 *De personele inkomensverdeling 1952-1967*, 's Gravenhage, pp. 106-121.
- CLOSON J.P.,
1975 Invloed van de ziekte en invaliditeitsverzekering op de toegankelijkheid van de verzorging en op de inkomensverdeling, *Leiding*, nr. 3/4, pp. 186-207.
- COLLI J.,
1975 *L'inégalité par l'argent*, Paris, Gallimard.

- CORWIN R. en MILLER G.,
 1973 A qui profite l'impôt? Mythes et réalités, *Consommation*, n°. 1, 19-35.
- CONSTANTINI E. et HANF K.,
 1972 Environmental concern and Lake Tahoe: a study of elite perceptions, backgrounds, and attitudes, *Environment and Behavior*, 4, pp. 209-242.
- DELEECK H.,
 1966 *Maatschappelijke Zekerheid en inkomenshervreiding in België*, Antwerpen, Standaard.
 1971 *Introduction à la planification sociale*, Antwerpen, U.F.S.I.A. (S.E.S.O.).
 1972 *Opstellen over inkomensverdeling sociale zekerheid en sociaal beleid*, Antwerpen, Nederlandsche Boekhandel.
 1977 *Ongelijkheden in de welvaartsstraat*, Antwerpen, Nederlandsche Boekhandel.
- DETHEE M. en SEBRECHTS M.,
 1977 De overheid en de inkomensverdeling in de Verenigde Staten, *Economisch en Sociaal Tijdschrift*, n°. 3, pp. 362.
- D'HOLLANDER H.,
 1975 Ongelijke verdeling van huisvesting, *De Gids op Maatschappelijk Gebied*, n° 2, pp. 95-110.
- DORFMAN N.S. et SNOW A.,
 1975 Who will pay for pollution control? The distribution by income of the burden of the national environmental protection program 1972-1980, *National Tax Journal*, 28, pp. 101-116.
- EICHER J. en MINGAT A.,
 1975 Education et Égalité en France, in: O.E.C.D., *Education, inequality and life chances*, vol. 1, Paris, pp. 202-292.
- FABIUS L.,
 1975 *La France inégale*, Paris, Hachette.
- FIELD Meacher and Pond,
 1977 *To him who Hath. A study of poverty and Taxation*, London, Pelican.
- FRANZEN T., LOVGREN K. et ROSENBERG I.,
 1975 Redistribution Effects of Taxes and Public Expenditures in Sweden, *The Swedish Journal of Economics*, n° 1, pp. 31-55.
- GILLESPIE W.,
 1973 *Incidence of Taxes and Public Expenditures in the Canadian Economy*, Ottawa Royal Commission and Expenditures, Ontario, Committee on Taxation.
- GORE P.H. et LAPPING M.B.,
 1976 Environmental quality an social equality, *The American Journal of Economics and Sociology*, 4, pp. 349-361.
- GREFFE X.,
 1975 *La politique sociale*, Paris, Presses Universitaires de France.
- HAKE W.,
 1972 *Umverteilungseffekte des Budgets*, Göttingen.
- HANSEN L. and WEISBROD B.A.,
 1969 The Distribution of Costs and Direct Benefits of Public Higher Education: The case of California, *Journal of Human Ressources*, n° 1, pp. 176-191, extrait de K.E. Boulding en M. Pfaff, ed., *Redistribution to the Rich and the Poor*, California, 1972, p. 77; voir aussi: B. Weisbrod, Income Redistribution Effect and Benefit-Cost Analysis, in: S.B. Chase, e.d., *Problems in Public expenditure Analysis*, Brookings, 1968.

- HARTMAN R.W.,
 1972 A comment on the Pechman-Hansen-Weisbrod controversy, in K.E. Boulding en M. Pfaff, *Redistribution to the Rich and the Poor*, pp. 89-93.
- KRIEGER M.H.,
 1970 Six Propositions on the poor and pollution, *Policy science*, 1, pp. 311-324.
- LAWSON R. et STEVENS C.,
 1974 Housing Allowances, *Journal of Social Policy*, vol. 3, pp. 213-234.
- LARMUSEAU H. et LAUWAERT J.,
 1977 Personele inkomensverdeling in België: een statische analyse (aanslagjaar 1970), *Bulletin Statistique*, n° 5-6, pp. 317-334.
- LEUS I.,
 Het gezinsbudgetonderzoek 1973-1974, *Leiding*, n° 1, pp. 70-80.
- LEVY-GARBOUA,
 1975 La justice distributive de l'école, *Consommation*, n° 2, pp. 45-71.
- MICHEL C.,
 1969 La consommation médicale des Français, *Notes et Études Documentaires*, 3584, Paris, La documentation française.
- A. en MIZRAHI A.,
 1976 Enquête de 1970 sur les consommation médicales, *Consommation*, n° 2, pp. 1-66.
- MORISSON D.E.,
 1975 Growth, environment, equity and scarcity, Syntheses of the Societal-Environmental Dialectic: The role of distributional impacts, *Social science quarterly*, 1, pp. 5-21.
- MULLER T.,
 1972 Implicite Grants to Property Owners at the Local Level: A Case Study, in: K. Boulding, en F. Pfaff, *Redistribution on the Rich and the Poor*, California, pp. 220-239.
- MULLER F.G.,
 1976-7 Environmental Protection and its Effects on the Distribution of Environmental Quality, *Journal of Environmental Systems*, n° 3, pp. 199-207.
- MUSGRAVE R., CASE K. and LEONARD H.,
 1974 The Distribution of Fiscal Burdens and Benefits, *Public Finance Quarterly*, n° 3, pp. 259-311.
- NICHOLSON J.,
 1974 The Distribution and Redistribution of Income in the United Kingdom, in: Wedderburn, ed., *Poverty, Inequality and Class Structure*, Cambridge University Press.
- O.E.C.D.,
 1976 *Public Expenditure on Income Maintenance Programmes*, Paris.
- OWEN J.D.,
 1974 *School inequality and the Welfare State*, London.
- PARKER J.,
 1975 *Social policy and citizenship*, London, Mc Millan.
- PECHMAN J.,
 1970 The Distributional Effects of Public Higher Education in California, *Journal of Human Resources*, 5.

- PECHMAN J.A.,
 1969 The Rich, the Poor and the Taxes They Pay, *The Public Interest*, Fall.
- PFAFF M. en FUCHS G.,
 1975 Education, inequality and life income, a report on the Federal Republic of Germany, in: O.E.C.D., *Education, inequality and life chances*, Paris.
 Royal Commission and Expenditures, Ontario, Committee on Taxation,
 1973
- SALKEVER D.,
 1975 Economic Class and Differential Access to Care, *International Journal of Health Service*, n° 3, pp. 373-392.
- SCHNAIBERG A.,
 1975 Social Syntheses of the Societal-Environmental Dialectic: the role of distributional impacts, *Social science quarterly*, 1, pp. 5-21.
- SCHORR A.,
 1970 Housing Policy and Poverty, in: P. Townsend (ed.), *The Concept of Poverty*, London, Heinemann.
- Sociaal en Cultureel Planbureau (Nederland),
 1977 *Profijt van de Overheid. De verdeling van overheidsuitgaven voor Volkshuisvesting en Onderwijs in 1975*, Rijswijk.
- SELLIER F.,
 1970 *Dynamique des besoins sociaux*, Paris, Les Éditions Ouvrières.
- STEVENS C.,
 1974 Housing Allowances, *Journal of Social Policy*, vol. 3, pp. 213-234.
- STIGLER G.J.,
 1970 Director's Law of Public Income Redistribution, *The Journal of Law and Economics*, avril, pp. 1-10.
- STOLERU L.,
 1974 *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion.
- TITMUSS R.M.,
 1963 *Essays on the «Welfare State»*, London, Allen and Unwin.
 1968 *Commitment to Welfare*, London.
- TOWNSEND P.,
 1975 *Sociology and social policy*, London, Penguin.
- TULLOCK G.,
 1971 The charity of the uncharitable, *Western Economic Journal*, vol. 9, pp. 383.
- VEVITT A.,
 1966 *Housing, Taxation and Subsidies. A Study of Housing in the United Kingdom*, London, Thomas Nelson Ltd.
- WEBB A. en STEVE J., J.E.B.,
 1971 *Income redistribution and the welfare state*, London, G. Bell et Sons.
- WILENSKY H., LEBEAUX C.,
 1965 *Industrial Society and Social Welfare*, New York, The Free Press.
- WOLMAN H.,
 1975 *Housing and Housing Policy in the U.S. and the U.K.*, London, Lexington Books.